



## ATL ATout Loisirs 2022

La Caisse d'allocations familiales du Territoire de Belfort souhaite favoriser les loisirs des enfants et le départ en vacances des familles avec leurs enfants. Elle considère que cette démarche s'inscrit dans un objectif de conciliation entre vies familiale et professionnelle, mais également de soutien aux parents. Les retombées des vacances sont bénéfiques pour chaque membre des familles notamment pour les jeunes qui peuvent développer, dans un cadre différent, des contacts avec d'autres jeunes d'horizons différents et favoriser une prise d'autonomie.

L'aide ATout Loisirs est une participation de la Caf en faveur des familles pour permettre aux enfants et aux jeunes d'accéder aux activités des accueils de loisirs, de partir en séjour dans des structures agréées par les services de Jeunesse et Sports.

L'aide ATout Loisirs est versée pour **les périodes de vacances scolaires uniquement**. Ces aides sont **directement versées** aux accueils de loisirs ou organisateurs de séjours.

La notification de droit, adressée par la Caf et jointe à ce courrier, doit être présentée à la structure lors de l'inscription de votre enfant.

**La participation de la Caf sera automatiquement déduite de votre facture**, en fonction de votre quotient familial.

**Attention : L'aide ATout Loisirs ne peut pas être utilisée pour**

- des séjours scolaires, classes de découverte, voyage d'étude
- des séjours en hôtel, auberge de jeunesse, hébergement chez des parents ou des tiers
- des vacances à l'étranger

### Montant de l'aide AToutLoisirs pour 2022

Valeur de l'aide aux temps libres par jour et par enfant			
Quotient Familial	Séjour	Accueil de Loisirs sans hébergement AVEC REPAS	Accueil de Loisirs sans hébergement SANS REPAS
QF 1 de 0 à 540€	13 €	7 €	5 €
QF 2 de 541 à 800 €	11 €	5 €	3 €
Durée minimum	2 jours	1 jour	1 jour
Pas de durée maximum			

- **Utilisation pendant les périodes de vacances scolaires uniquement et par journées,**
- **Pas de prise en charge pour les demi-journées.**
- **Prise charge pour les bénéficiaires ATOUT LOISIRS du département Territoire de Belfort.**
- **Pour les bénéficiaires des autres départements, merci de vous rapprocher de la CAF du département concerné.**